



FORMATION

Ingénieur Génie Mécanique par Apprentissage *en partenariat avec l'ITII Loire*

OBJECTIFS

Proposer aux entreprises d'évoluer sereinement vers l'industrie 4.0 et ainsi faire face aux enjeux de celle-ci, avec un élève-apprenti pendant 3 ans.

L'apprenti en lien avec l'entreprise pourra accentuer la formation vers le parcours approprié au besoin de l'entreprise et selon le projet qui lui sera confié.

LES MÉTIERS VISÉS PAR LA FORMATION

- Ingénieur Bureau d'Études
- Ingénieur Recherche et Développement
- Ingénieur Chargé d'Affaires
- Ingénieur Production
- Ingénieur Génie des Systèmes Industriels
- Ingénieur Conseil
- ...

LES COMPÉTENCES ACQUISES AU COURS DE LA FORMATION

2 parcours de formations sont proposés :

Conception des systèmes innovants

- Définir un cahier de charges produits prenant en compte les volets design et sensoriel
- Anticiper et proposer des solutions technologiques innovantes, prenant en compte les contraintes d'industrialisation, avec des objectifs en matière de coût, de qualité, de délais et d'environnement
- Gérer des projets dans des équipes à dimension internationale

Industrialisation des produits mécaniques

- Proposer et mettre en œuvre une gamme de fabrication et de contrôle
- Maîtriser une ligne de production et/ou un procédé de fabrication
- Reconcevoir une gamme de fabrication en y intégrant de nouveaux procédés/machines plus performants
- Gérer les relations avec les fournisseurs et les clients sur les aspects techniques, juridiques et financiers

Ces deux parcours proposent une maquette pédagogique qui est à 80% commune, les 20% restants constituant les enseignements spécifiques à chaque parcours.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Aux entreprises du secteur de l'Industrie mécanique nationale et internationale, notamment automobile, aéronautique, navale ou ferroviaire, celle des Biens d'Équipements Industriels, du Médical, de l'agroalimentaire, de la métallurgie...



Quarante places sont réservées pour des étudiants diplômés de DUT GMP (Génie Mécanique et Productique), DUT GIM (Génie Industriel et Maintenance), DUT SGM (Sciences et Génie des Matériaux), BTS CPI (Conception de Produits Industriels), BTS CPRP (Conception des Processus de Réalisation du Produit), BTS CIM (Conception et Industrialisation Microtechnique), CPGE ATS (Classe Préparatoire Grande Ecole – Adaptation Technicien Supérieur), CPGE TSI (Technologie et Sciences Industrielles), CPGE PT (Physique et Technologie), Licence Mécanique parcours Technologie ou Sciences de l'Ingénieur, Licence Sciences et Technologies parcours Mécanique, ainsi qu'à tout étudiant ayant validé les 120 crédits des deux premières années d'une école d'ingénieur technologique génie mécanique.

QUAND PROPOSER UNE OFFRE POUR CETTE FORMATION ?

Calendrier des événements liés à cette formation :

- Candidatures des étudiants : de février à mi-avril
- Jury & annonces des résultats aux admissibles : début mai

Les entreprises sont invitées à proposer leur offre de février à mai. Les offres seront diffusées aux candidats admissibles début mai, candidats qui pourront ensuite prendre directement contact avec vous.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Les trois années de formation sont organisées en six semestres avec environ 1800 heures de formation académique

La période d'alternance formation – entreprise est progressive:

- 5 périodes de 4 à 6 semaines à l'ENISE en 1^e année et 800h en entreprise
- 5 périodes de 3 à 4 semaines à l'ENISE en 2^e année et 1000h en entreprise
- 3 périodes de 4 semaines à l'ENISE en 3^e année et 1200h en entreprise

Un parcours à l'international de 12 semaines est obligatoire, dont 9 semaines minimum de mobilité physique (lors des périodes en entreprise).

Un accompagnement personnalisé de l'alternant a lieu durant toute la formation, avec un double tutorat entreprise – école.

COMBIEN COÛTE LA FORMATION ?

Coût pédagogique

Le Coût pédagogique de la Formation (8500 €/an) est pris en charge en totalité ou partiellement par les OPCO. À titre indicatif en 2021, pour les entreprises relevant de la convention de la Métallurgie, il n'y a aucun reste à charge et pour les entreprises relevant de la convention collective des Bureaux d'Etudes Techniques, le reste à charge est de 1 047 €/an.



Rémunération des Apprentis

Le contrat d'apprentissage est à destination des jeunes âgés de 16 à 30 ans. La rémunération de l'étudiant apprenti se calcule en fonction de trois critères : l'âge de l'alternant, l'année d'études qu'il suit, et la convention collective de l'entreprise.

Grille des salaires en contrat d'apprentissage en 2021 pour la branche de la Métallurgie

En 1^{ère} année de contrat d'apprentissage (BAC+3)		
Âge de l'apprenti	18 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	55% du SMIC	100% du SMIC
	855 €	1 554,58 €
En 2^{ème} année de contrat d'apprentissage (BAC+4)		
Âge de l'apprenti	18 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	65% du SMIC	100% du SMIC
	1010 €	1 554,58 €
En 3^{ème} année de contrat d'apprentissage (BAC+5)		
Âge de l'apprenti	18 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	80% du SMIC	100% du SMIC
	1 244 €	1 554,58 €

À savoir :

- si la convention collective de l'entreprise est plus favorable à l'apprenti en termes de rémunération que cette grille, ce sont les dispositions de la convention collective qui s'appliquent.
- L'état propose des aides à l'embauche, notamment suite à la crise sanitaire, et ces aides peuvent s'appliquer aux contrats d'apprentissage. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des sites gouvernementaux officiels pour connaître les conditions et le montant de cette aide à l'embauche d'un apprenti.

VOTRE INTERLOCUTEUR :

Prof. Philippe Bertrand

Directeur du Développement et des Relations Entreprises

Tél : 04 77 43 75 10

Mail : entreprises@enise.fr

[Lien pour déposer une offre](#)